

# Delta Plus Group acquiert la société Baspa et sa marque Air, spécialiste de la protection respiratoire haut de gamme au Chili

Delta Plus Group (Euronext Growth Paris – FR0013283108 – ALDLT), acteur majeur des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), engagé dans la protection des personnes au travail, annonce l'acquisition de la société Baspa, spécialiste des masques respiratoires réutilisables au Chili.

L'acquisition de Baspa (Air) s'inscrit dans la stratégie de montée en gamme du groupe et de consolidation de sa part de marché en Amérique du Sud. Elle poursuit deux objectifs complémentaires :

- (i) renforcer notre position et nos compétences en protection respiratoire, en particulier sur le segment réutilisable (offre de produits et de services, R&D, connaissance des besoins utilisateurs, capacités de production);
- (ii) développer notre présence au Chili sur l'ensemble des familles d'EPI, en s'appuyant sur Baspa comme plateforme locale commerciale et industrielle.

# Présentation de Baspa

Basée à Santiago (Chili), Baspa s'est imposée en quelques années comme l'acteur de référence de la protection respiratoire réutilisable dans le pays. Portée par un développement commercial rapide et une intégration verticale engagée depuis 2020 (la quasi-totalité des produits étant désormais fabriqués en interne, localement), la société détient aujourd'hui une position de leader avec près de 40 % de part de marché sur son segment au Chili. Baspa réalise un chiffre d'affaires d'environ 10 M€, dont 80% au Chili et le reste dans les pays voisins, affiche une rentabilité supérieure à celle du Groupe et emploie environ 150 collaborateurs.

Dans la continuité de sa trajectoire, Baspa dispose de perspectives de croissance immédiate en Amérique du Sud, où elle a commencé à se développer, et pourra s'appuyer sur la présence de Delta Plus dans les principaux marchés de la région. L'opération ouvre également des synergies d'expertise en protection respiratoire et un fort potentiel d'extension aux autres familles d'EPI sur le marché chilien, 2ème marché d'EPI de la région Amérique du Sud. Le management local demeure

en place tandis que le fondateur, Rodrigo A. Dieguez, accompagnera le Groupe pendant la phase de transition tout en continuant d'apporter son expertise unique du marché.

## **Delta Plus Group**

Basé à Apt (Vaucluse), Delta Plus Group conçoit, normalise, fabrique et commercialise une gamme complète d'équipements de protection individuelle et collective. En 2024, le Groupe a réalisé 400,1M€ de chiffre d'affaires, en servant des clients dans plus de 110 pays, en s'appuyant sur 47 filiales implantées dans 30 pays et l'engagement de 3 700 collaborateurs.

Depuis 2020, Delta Plus Group a su capitaliser sur les opportunités tout en atténuant l'impact des crises successives. Parallèlement, le Groupe a mené une politique d'acquisitions ciblées, renforçant sa présence dans des zones à fort potentiel de croissance et sur des marchés à plus forte valeur ajoutée. Après plusieurs années de forte expansion, organique et externe, les 24 derniers mois ont été marqués par un ralentissement macro-économique. Le Groupe a mis à profit cette période pour accélérer la structuration de son organisation, préserver sa rentabilité opérationnelle et se positionner pour saisir les opportunités offertes par son empreinte industrielle et commerciale mondiale.

Dans un environnement macroéconomique et géopolitique toujours instable et en attente d'une reprise franche, Delta Plus Group démontre sa résilience et confirme sa capacité à activer ses leviers de croissance dans plusieurs zones clés, en poursuivant une stratégie tournée vers l'avenir. Au 1er semestre 2025, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 187,8 M€, en repli de −3,2 % par rapport à 2024 (−1,9 % à périmètre et taux de change constants). La marge brute est maintenue au niveau de 2024, limitant l'impact d'une moindre absorption des coûts de structure : le résultat opérationnel courant ressort à 20,1 M€ (vs 24,2 M€ en 2024), soit 10,7 % du chiffre d'affaires (vs 12,5 %).

Face à un environnement exigeant, le Groupe démontre une résilience et une capacité d'adaptation remarquables. Bien que les résultats récents reflètent des défis conjoncturels temporaires, ils soulignent un engagement continu envers l'innovation et l'amélioration opérationnelle, jetant ainsi les bases d'une croissance à long terme.

L'ambition demeure claire : limiter l'impact conjoncturel sur les performances 2025 et poursuivre une trajectoire de croissance durable. Le Groupe entend préserver une structure financière robuste, à même de financer son développement et de soutenir sa stratégie de montée en gamme et d'expansion géographique.

<u>Prochaine publication</u>: Chiffre d'Affaires 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 Jeudi 6 Novembre 2025, après bourse

### A propos de DELTA PLUS

Delta Plus Group conçoit, normalise, fabrique et commercialise une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle et Collective. Delta Plus Group est cotée sur EURONEXT GROWTH PARIS (ISIN : FR0013283108 - Mnémo : ALDLT)

 $Plus\ d'informations: \underline{www.deltaplusgroup.com}$ 

#### CONTACT

Jérôme BENOIT Président Directeur Général

 $e\text{-}mail:\underline{relation.investisseur@deltaplus.eu}$ 

Tel: 04.90.74.20.33

Vincent LAMBERT
Directeur Administratif & Financier

#### **GLOSSAIRE**

## Définition de la croissance organique, ou croissance à périmètre et taux de change constants

La croissance organique, ou croissance à périmètre et taux de change constants est calculée en excluant les impacts des variations des taux de change ainsi que les effets de périmètre (impact des acquisitions et des cessions).

Le retraitement de l'effet de change consiste à calculer les agrégats de l'année en cours au taux de change de l'année précédente.

Le retraitement des effets de périmètre, pour les entités entrantes (acquisitions) consiste :

- Pour les entrées de périmètre de l'année en cours à retrancher la contribution de l'acquisition des agrégats de l'année en cours
- Pour les entrées de périmètre de l'année précédente, à retrancher la contribution de l'acquisition du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours jusqu'au dernier jour du mois de l'année en cours où a été réalisée l'acquisition l'année précédente

Le retraitement des effets de périmètre, pour les entités sortantes (cessions) consiste :

- Pour les sorties de périmètre de l'année en cours, à retrancher les contributions de l'entité sortie aux agrégats de l'année précédente à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois de cession
- Pour les sorties de périmètre de l'année précédente, à retrancher les contributions de l'entité sortie aux agrégats de l'année précédente